

SAINT-HONORE SIGNATURES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A. STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE SIGNATURES
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification :**

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

➤ **Objectif de Gestion :**

Saint-Honoré Signatures vise à offrir une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice Barclays capital euro aggregate corporate total return, sur la durée de placement recommandée.

➤ **Indicateur de référence :**

L'indice Barclays capital euro aggregate corporate total return (code Bloomberg LECPTREU) est calculé et publié par la banque Barclays. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les émetteurs des secteurs de l'industrie, de la banque et des services aux collectivités publiques notés au minimum BBB- et ayant une durée résiduelle supérieure à 1 an. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

➤ **Stratégie d'investissement :**

La stratégie de gestion consiste à construire un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe obligataire d'EdRIM GESTION sur les marchés de crédit euro Investment Grade.

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie combinera une approche sectorielle (Top down) et une analyse crédit (Bottom up) destinée à sélectionner les émetteurs les plus attractifs.

L'approche Top Down repose sur une analyse macroéconomique des différents secteurs ou pays explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.

Cette analyse permet notamment de définir le degré d'exposition aux différents secteurs économiques et la répartition entre les différentes notations au sein de la catégorie Investment Grade.

Aucune contrainte de répartition sectorielle ou géographique ne sera imposée.

Le processus Bottom up vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres grâce à une analyse fondamentale de chaque société. Cette démarche aboutit au choix des expositions et des véhicules d'investissement à privilégier (titres vifs, CDS, Itraxx...).

Le gérant pourra adopter des stratégies visant à protéger le FCP contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou exposer le portefeuille aux risques de crédit d'émetteurs à travers l'utilisation d'instruments de type CDS, iTraxx ou CDX.

Il pourra également mettre en place des stratégies visant à diminuer les risques de change et/ou à gérer le risque de taux par l'utilisation de contrats financiers et notamment futures, options, contrats à terme ou swap.

La sensibilité du fonds au taux d'intérêt sera gérée de manière active au sein d'une fourchette [0-8].

Actifs en portefeuille

Le portefeuille pourra investir dans des titres d'émetteurs publics et privés présentant une notation long terme (Notation Standard and Poor's ou équivalent) minimum de BBB- ou une notation court terme de A3.

Il sera investi dans des titres de créances de toute nature et notamment des obligations à taux fixe, variable ou révisable.

Dans le cadre de sa stratégie, le gérant peut avoir recours à des investissements en OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le Fonds pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...), dont des dérivés de crédit (de type credit default swap ou total return swap), ainsi qu'à des titres intégrant des instruments dérivés ; tels que les obligations convertibles et les warrants. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des risques de taux, de crédit ou de change, des indices, des secteurs d'activité, des zones géographiques.

Pour davantage de détails sur les actifs utilisés par l'OPCVM, veuillez vous reporter à la note détaillée de l'OPCVM.

➤ Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Les principaux risques liés à la classification sont :

- Risque de crédit

En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP pourra baisser.

Le risque de crédit est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de taux

Une hausse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie ; de même, en cas de sensibilité négative du portefeuille, une baisse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie.

La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP peut fluctuer entre 0 et 8.

Le risque de taux peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de perte en capital

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

▪ Risque lié à l'engagement sur des contrats financiers

Le FCP peut avoir recours à des contrats financiers dans la limite d'une fois son actif. Le FCP pourra ainsi s'exposer jusqu'à 100 % de son actif net, à tout marché, actif, indice et instrument ou paramètre économique et/ou financier, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

▪ Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte du recours par le FCP à des contrats financiers qui sont négociés de gré à gré, et/ou à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une des contreparties.

Le risque de contrepartie est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les risques accessoires sont :

- Le risque de change
- Le risque lié aux produits hybrides (convertibles)

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le Fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts C, D et E: Tous souscripteurs.

Les parts E sont plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion

Parts I et S: Tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes morales et les investisseurs institutionnels.

Ce fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une gestion active d'instrument de crédit libellés en euro de qualité Investment Grade.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 2 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	Taux barème
		Parts C,D et E	Parts I et S
Commission de souscription non acquise au FCP Commission de souscription acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	3 % maximum Néant	Néant Néant
Commission de rachat non acquise au FCP Commission de rachat acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant	Néant

- **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème			
		Parts E	Parts C et D	Parts I	Parts S
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	1,25 % TTC* maximum	1 % TTC* maximum	0,50% TTC* maximum	0,30 % TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du FCP	Néant	Néant	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50 % La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Néant	Néant	Néant	Néant

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal :**

- **Fiscalité de l'OPCVM :** Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

- **Éligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) :** Néant

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en part ou en millièmes de part sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque

SAINT-HONORE SIGNATURES

souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Valeur liquidative d'origine des parts :

Parts C : Elle est égale à la valeur liquidative de la SICAV SAINT-HONORE SIGNATURES, au 9 mai 2005 soit 232,65 € par action C

Parts D : 100 € par action D au 29/09/2009

Parts I : 10 000 € par action I au 29/09/2009

Parts S : 10 000 € par action S au xx/xx/2010

Parts E : 100 € par action E au 29/09/2009

- Montant minimum initial de souscription :

Parts C : 1 part

Parts D : 1 part

Parts I : 500 000 €

Parts S : 10 millions €

Parts E : 1 part

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Site internet : www.edrim.fr

E-mail : edrim_information@lcf.fr

La valeur liquidative est publiée dans LES ECHOS

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre.

➤ **Affectation des revenus :**

Parts C, I, S et E : Capitalisation

Parts D : Distribution

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Devise de libellé des parts :**

Euro.

<i>Type de Parts</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>Devise</i>	<i>Montant minimum initial de souscription</i>	<i>Souscripteurs concernés</i>
Parts C	FR0010172767	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts D	FR0010789313	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts I	FR0010789321	Capitalisation	Euro	500 000 €	Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes morales et les investisseurs institutionnels
Parts S	FR0010908285	Capitalisation	Euro	10 millions €	Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes morales et les investisseurs institutionnels
Parts E	FR0010789339	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 22 février 2005. Il a été créé le 10 mai 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de gestion :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial d'EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcfr.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 16 mai 2011

Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

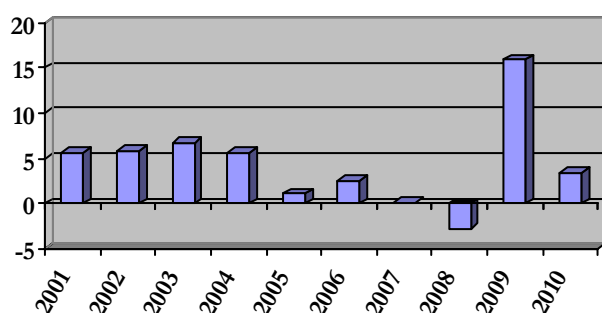
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 – PARTS C
LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	3,41%	5,23%	3,63%
Barclays Capital Euro-Aggregate Corporate Total Return*	4,75%	5,96%	4,03%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

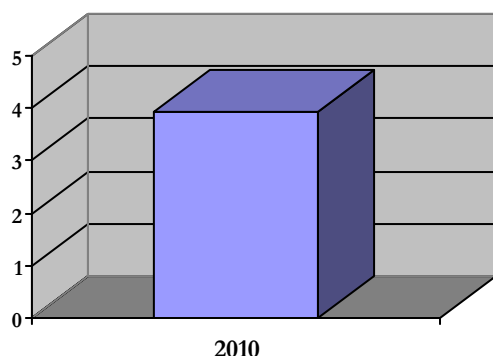
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances indiquées ci-dessous sont celles de la SICAV SAINT-HONORE SIGNATURES transformée en FCP le 10 mai 2005. Les politiques de gestion sont identiques.

L'indicateur de référence était le MSCI Euro Credit Corporate 3-5 ans du 4 janvier 1994 au 1^{er} juillet 2007. Du 2 juillet 2007 au 28 septembre 2009, l'indice était le Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 3-5 ans. Depuis le 29 septembre 2009, c'est le Barclays capital euro aggregate corporate total return.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 – PARTS I
LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	3,93%	-	-
Barclays Capital Euro-Aggregate Corporate Total Return	4,75%	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PARTS D

Les données concernant les parts D ne sont pas encore disponibles.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PARTS E

Les données concernant les parts E ne sont pas encore disponibles.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PARTS S

Les données concernant les parts S ne sont pas encore disponibles.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 PARTS C

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,01%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		0,01%
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,01%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 PARTS D

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,01%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		0,01%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,01%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 PARTS I

Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,01%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		0,01%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,51%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :

Sans objet au regard de la classification du FCP

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pensions livrées	100 %
Titres de créances	0 %
Obligations	0 %